

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2023

Le conseil municipal

réuni sous la présidence de

Patrick PALISSE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-179 567,37 €		104 861,79 €		0,00 €	-74 705,58 €
				Recettes		
FONCT	338 588,60 €	179 567,37 €	122 318,06 €			281 339,29 €

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2023	281 339,29 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		74 705,58 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		206 633,71 €
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Envoyé en préfecture le 12/02/2024 Reçu en préfecture le 12/02/2024 Publié le ID : 030-213001969-20240201-D20244-DE </div>	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2023	74 705,58 €
Déficit à reporter (ligne 001)		74 705,58 €

Fait à **LE PIN**

Le **01-févr-24**

Délibéré par Le conseil municipal

Le **01-févr-24**



Nombre de membres en exercice :	11
Présents :	10
Suffrages exprimés :	11
Abs :	0
Pour :	11
Contre :	0
Date de la convocation :	26-janv-24

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le